

« Social Impact bonds », on vous en avait parlé en avril 2015, Adoma envisage maintenant de le faire !

Nous vous avons déjà informé de l'arrivée en France d'un projet de financement des besoins sociaux par des financeurs privés, qui proposent de prendre le contrôle des actions associatives les plus indispensables pour les faire exercer à moindre coût. Son nom est « Investissement à Impact Social » (IIS) ou « Social Impact Bond » (SIB).

Il s'agit donc de financer des projets sociaux par le biais de fonds privés.

Adoma a présenté lors du dernier comité d'entreprise un projet de la sorte. Le but est de réduire les nuitées hôtelières payées par l'Etat pour loger le public en grande difficulté. Adoma reprendrait en gestion des hôtels type Formule 1 qui seraient transformés en hôtels sociaux.

Si SUD Logement Social ne peut que se réjouir qu'Adoma contribue à résorber ces nuitées, qui financent souvent des marchandes de sommeil et des logements indignes, nous ne pouvons aussi que nous inquiéter de voir des fonds de placement s'immiscer dans la gestion d'Adoma.

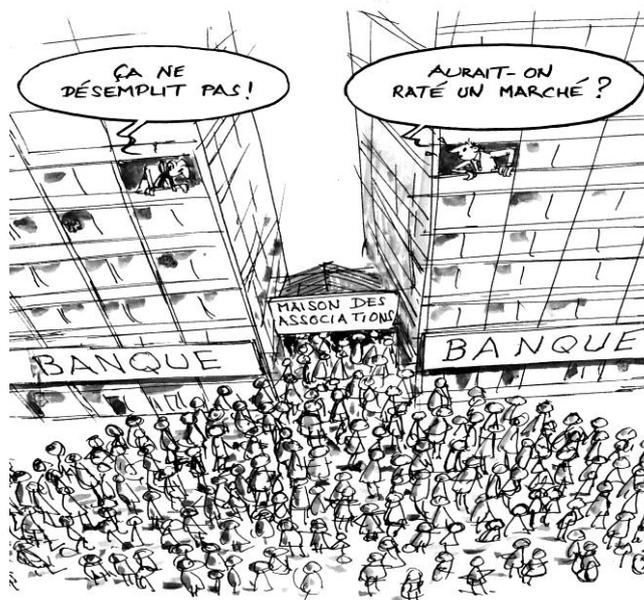
En effet, on craint ainsi une pression accrue en terme de « résultats » du suivi social, une recherche exacerbée de la rentabilité de telles actions. En outre, qu'advient-il des « bénéfiques » dégagés par de tels projets ? Seront-ils réinvesti au bénéfice des usagers ? On peut en douter..

Différentes associations ont entamé une réflexion sur ce thème, vous trouverez ici quelques premiers éléments d'analyse :

<http://www.associations-citoyennes.net/?p=7308>

Et ici, un article du Monde sur le sujet :

http://www.lemonde.fr/idees/article/2016/03/10/quand-le-social-finance-les-banques-et-les-multinationales_4880783_3232.html#KMxaUbrm6xLGPQDa.99



35h en CADA : SUD dénonce un financement scabreux

La Direction a désormais décidé de s'attaquer au secteur de l'asile, seul « bastion » restant des 32h. Et bien évidemment, « sur la base du volontariat » (oui, enfin bref, comme le prévoit le code du travail...)

Mais comme nous l'avions deviné, les modalités sont plus que floues et douteuses...

La Direction propose deux modes de financement.

-Lors d'extensions, on ne crée pas de poste mais on augmente le temps de travail des IS existants.

Se posent alors différentes questions : va-t-on bien augmenter d'un total de 35h tous les IS lors de la nécessité de création d'un poste ? (Parce qu'on voit bien arriver le coup où on crée 20 places supplémentaires et au lieu d'embaucher un IS, on fait passer 3 ou 4 IS seulement à 35h...soit juste l'équivalent de 12h de travail...mais pour la Direction, soit-disant de 4 jours de travail en plus !)

Quid des distances géographiques ? Car si on crée une extension dans une ville X, à 50km d'un CADA situé à Y et qu'on augmente le temps de travail des IS du CADA Y, ils ne vont quand même pas aller travailler chacun un jour par semaine à 50km de là ?

-L'autre mode de financement serait « grâce aux excédents budgétaires des CADA ». Mais concrètement, ces excédents ont souvent été créés artificiellement par des absences non-remplacées. Donc les salariés auront financé eux-même, par une surcharge de travail, leur augmentation de temps de travail !

Et quid de l'équilibre budgétaire des ces CADA à plus long terme ? Car une fois ces absences comblées, plus d'excédent, et par ailleurs, les budgets des CADA ne sont pas dans une tendance à la hausse...

Bref, outre le fait que le passage aux 35h remet encore une fois en cause un acquis social, une qualité de vie qui souvent se traduit en qualité de suivi, que ce passage se fait en parallèle avec en plus une augmentation de la charge de travail considérable du fait de l'accélération des procédures...il semble en plus délicat au niveau financier !

SUD demande l'arrêt de ce projet, et une amélioration des conditions de travail dans l'asile.

APP : enfin, ça repart !

Suite à l'insistance et l'opiniâtreté de SUD, le Directeur Général vient enfin d'annoncer le rétablissement de l'analyse de la pratique professionnelle. Il semblerait que les DEA soient déjà au courant, mais les Directeurs d'Hébergement devraient l'être aussi rapidement. Une enveloppe de 30 000€ a été budgétée dans le plan de formation, mais quand nous nous sommes inquiétés de son insuffisance face aux besoins de nombreux établissements, il nous a été répondu que le plan serait ajusté et que « on ne va pas mégoter ».

On s'en réjouit !

Intéressement : Pour info, ce sera versé en mai. L'enveloppe est de 2,5 millions d'€, soit une moyenne de 1147€ par salarié à temps plein (mini autour de 1016€ et max 1318€)

NAO : La Direction persiste et signe

SUD s'était opposé à la NAO telle que signée par la CFDT (création d'une prime d'assiduité, pas d'augmentation générale mais uniquement une augmentation individuelle).

Dans ces cas-là, l'accord est réputé nul et non-avenu. La Direction peut néanmoins appliquer des mesures unilatérales. Ce qu'elle vient d'annoncer. Elle persiste ainsi à vouloir attribuer des augmentations individuelles, par le biais d'une enveloppe de 0.5%.

SUD regrette que la Direction ne récompense pas les efforts de tous les salariés mais seulement d'une poignée, choisis par le biais de critères opaques !

SUD demande à nouveau la mise en place d'augmentations collectives !

C'est la première fois dans l'histoire de l'entreprise que 80% des salariés seront exclus d'une augmentation, merci la SNI !

Divers : SUD a demandé que la Direction établisse enfin une règle plus équitable concernant la récupération des temps de transport lors de formations par ex. Personne ne comprend l'histoire des 3h au-delà du temps de travail, et les salariés en ont assez dans ces cas-là de faire des journées de 12h sans aucune contre-partie !